



GUIDE POUR L'ORGANISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS

AU PROFIT DE L'ACADÉMIE
DES ARTS TROUVE TA VOIE



POURQUOI ORGANISER UN ÉVÉNEMENT AU PROFIT DE NOTRE MISSION?

Chaque dollar amassé permet :

- D'offrir des activités artistiques hebdomadaires adaptées;
- De soutenir des projets spéciaux comme des spectacles, des expositions et des tournées;
- De fournir des ressources et du matériel artistique;
- D'élargir notre portée et notre impact dans la communauté;
- D'offrir des services gratuits à nos membres.

TYPES D'INITIATIVES POSSIBLES

Les collectes de fonds peuvent prendre plusieurs formes :

- Spectacle, souper ou événement
- Vente de produits (artisanat, pâtisseries, etc.)
- Activité sportive ou défi participatif
- Campagne de dons en ligne
- Encan



ÉTAPES POUR ORGANISER VOTRE ÉVÉNEMENT

- Contactez-nous pour nous présenter votre idée et obtenir notre approbation préalable.
- Planifiez votre activité : date, lieu, participants, besoins logistiques.
- Préparez votre budget : évaluez les coûts et les revenus potentiels.
- Faites la promotion : nous pouvons vous fournir du matériel numérique
- Réalisez l'événement et profitez-en pour sensibiliser les participants à notre cause.
- Remettez les fonds recueillis à l'Académie dans les 30 jours suivant l'événement.

CE QUE NOUS POUVONS OFFRIR

- Un accompagnement-conseil pour vous aider à structurer votre événement;
- Un logo officiel et un texte descriptif pour la promotion de votre campagne;
- Un membre de notre organisation présent à votre événement ou pour la remise officielle du chèque;
- Une mention sur nos réseaux sociaux (selon les ententes préalables).



CE QUE NOUS DEMANDONS EN RETOUR

- Que notre nom et notre logo soient utilisés correctement et conformément à nos directives;
- Que l'événement respecte nos valeurs d'inclusion, de respect et de diversité;
- Qu'un courriel nous soit transmis après l'événement avec les informations suivantes: nombre de participants, montant remis et photos si possible

REMISE DES FONDS

Les fonds amassés peuvent être remis :

- Par transfert bancaire (coordonnées fournies sur demande)
- Par chèque à l'ordre de Académie des arts Trouve ta voie
- Un reçu officiel peut être émis si les conditions fiscales applicables sont respectées.





POUR TOUTES QUESTIONS
SUPPLÉMENTAIRES:

JOËLLE DORÉ-HÉBERT

DIRECTRICE ARTISTIQUE ET
PHILANTHROPIQUE

450-602-2336

JOELLE@TROUVETAVOIE.COM

MERCI